

**RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DE LA LOIRE**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de la LOIRE est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 17 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

Après une hausse de 13,5 % en 2021 et une baisse de 7,9 % en 2022, **le nombre de dossiers de surendettement déposés** dans le département de la Loire est reparti à la hausse (+ 14,3 %) pour trouver un niveau quasiment similaire à celui de 2019. En comparaison, la hausse enregistrée dans la région AURA est moindre (+11,4 %) pour un niveau qui reste largement en deçà de 2019 (-15,1 %). Au plan national, la progression est beaucoup plus mesurée (+7,5 %) pour un niveau également encore loin de 2019 (- 15 %).

Le nombre de redépôts pour le département poursuit sa décroissance (39,1% contre 41,4% en 2022) pour se situer à un niveau proche de celui de la région (38,9%) et un peu en dessous du national (40,4%).

En revanche, la proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances progresse d'un 1.5 point pour se situer à 8,3 % soit toutefois un peu moins qu'au niveau régional qui gagne 2 points pour monter à 10,4 % et le niveau national qui se situe à 12,4%.

Recevabilité et orientation

Les dossiers déclarés irrecevables par la commission de la Loire passent de 5,49 % à 6,94 % progressant en valeur absolue de 42,6 % soit plus fortement qu'au plan régional (+25,7 %) et national (+ 34,1 %). Dans 75 % des cas, l'irrecevabilité est due au statut professionnel ou à l'absence de surendettement.

Dans 18.6 % des cas, ces dossiers comportaient un bien immobilier contre autour de 24.5 % au niveau régional et national.

Seulement 6.3 % des dossiers recevables comportaient un bien immobilier constituant la résidence principale contre 7,1 % pour la région et 8,4% pour la métropole.

La proportion **de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier** est de 50,5 % contre 53,4 % en 2022 mais reste supérieur au niveau régional (45,7 %) et national (44,8 %).

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)

Le nombre de dossiers traités par la Commission en 2023 s'élève à 1435 (+11.5%). Ils se décomposent principalement de la façon suivante :

- 45,2% de mesures imposées suite à rétablissement personnel sans liquidation judiciaire, en lien avec le taux de dossiers présentant une capacité de remboursement négative et une absence de bien immobilier (cf. supra)
- 36,9% de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement
- 5,9% de plans conventionnels de redressement définitifs
- 0,2% de rétablissement personnel avec une liquidation judiciaire
- le solde correspond aux dossiers irrecevables (6,8%) ou clôturés en cours de procédure (5,1%)

Mesures pérennes et mesures provisoires

La proportion de mesures pérennes recule depuis 2021 pour se situer à 78,4%. Elle dépasse néanmoins toujours les niveaux régional (75,3%) et national (72,2%) qui s'inscrivent également en recul sur ces dernières années.

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	--	Invitation à la réunion plénière du 23 février 2023 des trois juges du département mais absents
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	--	Pas de participation directe aux réunions de la CCAPEX
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>Nombre de réunions 11</i> <i>Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés 150</i>	3 réunions sur le thème du surendettement avec des travailleurs sociaux ont été organisées et 5 avec l'ADIL 42/43 sur les procédures de surendettement et d'expulsion. Par ailleurs 3 actions auprès de pôle emploi ont été menées ainsi que des actions communes avec les PCB et SOS FAMILLES.
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	<i>Nombre de réunions</i> <i>Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	---
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>Nombre de réunions 5</i> <i>Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés 62</i>	Participation à la semaine de l'illettrisme et divers ateliers sur l'inclusion, les arnaques, les fichiers et le microcrédit dont auprès d'EMMAUS, SOS VIOLENCE CONJUGALE 42 et le centre pénitentiaire de la TALAUDIÈRE.
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...		Participation à diverses réunions de banquiers
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)		Présentation des missions de la Banque de France avec un focus sur les activités de la Banque, la gestion de budget, les financements et les signes de sécurité de la monnaie fiduciaire auprès de l'éducation nationale : DASEN, école des Mines, EKLYA, IAE (convention) et divers lycées.

² (organisées ou participation)

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

La commission déplore toujours le manque de précisions législatif sur les mesures d'accompagnement social ou budgétaire notamment la réalité de la contrainte et le suivi de leur mise en œuvre.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

Le traitement des biens immobiliers en indivision nécessiterait sans doute un accompagnement des personnes surendettées pour effectuer les démarches nécessaires pour sortir de celle-ci.

La mise en place des mesures nécessiterait également des explications auprès des débiteurs et un accompagnement. À partir du second semestre, la Banque de France va procéder à un appel des débiteurs pour leur donner des explications pour mettre en œuvre le plan établi.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

Les débiteurs font part de difficultés pour contacter leurs créanciers une fois les mesures adoptées. Il serait sans doute opportun d'inciter les grands créanciers à prendre systématiquement contact avec le débiteur pour la mise en place des mesures définies par la Commission.

Date : 29 février 2024

Le président de la commission

Alexandre ROCHATTE

Préfet de la Loire



Le secrétaire de la commission

Philippe KIEHL

Directeur départemental
Banque de France de la Loire



ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITE

Indicateurs	2022	2023	variation 2023/2022 en %
Dossiers déposés	1 318	1 507	14,3%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	41,4%	39,1%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	6,8%	8,3%	
Dossiers décidés recevables par la commission	1 171	1 300	11,0%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	6,7%	6,3%	
Dossiers décidés irrecevables par la commission	68	97	42,6%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	17,6%	18,6%	
Dossiers orientés par la commission	1 175	1 314	11,8%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	53,4%	50,5%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	53,1%	48,4%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,3%	0,4%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	46,6%	51,2%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	1 287	1 435	11,5%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	5,7%	5,1%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	5,3%	6,8%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	47,2%	45,2%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,3%	0,2%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	5,7%	5,9%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)	1,9%	2,4%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)	3,9%	3,4%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	35,8%	36,9%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)	32,2%	30,6%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement	15,7%	16,9%	
Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)	3,6%	6,3%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	81,6%	78,4%	

Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	2	8	
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	16	21	

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

	Données commission	Données région	Données nationales
Part des dossiers décidés irrecevables par la commission*	6,8%	5,5%	6,9%
Part des accords commission sur Mesures imposées suite RP sans LJ*	45,2%	38,7%	34,9%
Part des plans conventionnels conclus*	5,9%	6,1%	6,8%
Part des accords commission sur mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	36,9%	42,3%	43,8%
Taux de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	78,4%	75,3%	72,2%

*en % de dossiers traités

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
TYPLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Nom commission	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
commission	Dettes financières	<u>33 149</u>	<u>1 004</u>	<u>4 344</u>	<u>62,0%</u>	<u>79,6%</u>	<u>12 247</u>	<u>3,0</u>
	dont dettes immobilières	<u>12 932</u>	<u>104</u>	<u>178</u>	<u>24,2%</u>	<u>8,2%</u>	<u>87 857</u>	<u>1,0</u>
	dont dettes à la consommation	<u>19 214</u>	<u>858</u>	<u>3 409</u>	<u>35,9%</u>	<u>68,0%</u>	<u>12 247</u>	<u>3,0</u>
	dont autres dettes financières	<u>1 003</u>	<u>601</u>	<u>757</u>	<u>1,9%</u>	<u>47,7%</u>	<u>766</u>	<u>1,0</u>
	Dettes de charges courantes	<u>7 228</u>	<u>1 020</u>	<u>3 782</u>	<u>13,5%</u>	<u>80,9%</u>	<u>3 946</u>	<u>3,0</u>
	Autres dettes	<u>13 114</u>	<u>745</u>	<u>1 656</u>	<u>24,5%</u>	<u>59,1%</u>	<u>2 099</u>	<u>2,0</u>
	Endettement global	<u>53 491</u>	<u>1 261</u>	<u>9 782</u>	<u>100,0%</u>	<u>100,0%</u>	<u>17 570</u>	<u>7,0</u>

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
REG	Dettes financières	293 176	8 764	40 420	68,2%	80,6%	14 063	4,0
	dont dettes immobilières	113 378	977	1 598	26,4%	9,0%	91 281	1,0
	dont dettes à la consommation	171 151	7 779	32 389	39,8%	71,6%	13 175	3,0
	dont autres dettes financières	8 648	5 107	6 433	2,0%	47,0%	824	1,0
	Dettes de charges courantes	59 002	8 532	29 407	13,7%	78,5%	3 884	3,0
	Autres dettes	77 892	6 156	13 888	18,1%	56,6%	2 181	2,0
	Endettement global	430 070	10 872	83 715	100,0%	100,0%	18 057	7,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement) France métropolitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de dossiers traités	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
Dettes financières	2 877 094	81 573	382 453	68,4%	80,0%	14 940	4,0
<i>dont dettes immobilières</i>	<i>1 120 183</i>	<i>10 238</i>	<i>16 243</i>	<i>26,6%</i>	<i>10,0%</i>	<i>91 419</i>	<i>1,0</i>
<i>dont dettes à la consommation</i>	<i>1 684 877</i>	<i>73 684</i>	<i>312 178</i>	<i>40,1%</i>	<i>72,3%</i>	<i>13 763</i>	<i>3,0</i>
<i>dont autres dettes financières</i>	<i>72 033</i>	<i>43 513</i>	<i>54 032</i>	<i>1,7%</i>	<i>42,7%</i>	<i>796</i>	<i>1,0</i>
Dettes de charges courantes	591 774	77 774	263 163	14,1%	76,3%	3 842	3,0
Autres dettes	736 979	55 557	123 439	17,5%	54,5%	1 980	2,0
Endettement global	4 205 846	101 960	769 055	100,0%	100,0%	18 446	6,0

